



Code de conduite de Ligmincha International

Mission

Ligmincha International ("Ligmincha") et ses organisations affiliées se consacrent à la préservation et la transmission de la tradition spirituelle Yungdrung Bön du Tibet : un chemin complet vers l'illumination. Dans toutes nos activités, que ce soit en présentiel ou en ligne, nous nous efforçons de créer une communauté sacrée, visant à se soutenir et s'entraider avec sagesse et compassion, dans un environnement sûr où les étudiant.e.s peuvent travailler, étudier et pratiquer.

Pour soutenir la réalisation de cette communauté sacrée, Ligmincha a adopté un Code de Conduite ("Code") basé sur les dix préceptes moraux du Bön. Ce code décrit les comportements du corps, de la parole et de l'esprit en faveur du bien-être de tou-te-s.

Notre Directeur spirituel, les lamas et gëshés résidents ou visiteurs, le personnel administratif et les directrices et directeurs, les enseignant-e-s autorisé-e-s, les instructrices et instructeurs et les umdzés [ci-après "le personnel"] s'engagent à respecter ce code comme faisant partie de leur propre cheminement spirituel. Nous encourageons tou-te-s les pratiquant-e-s au sein de Ligmincha à adopter ce code dans le cadre de leur pratique.

Si un membre du personnel est perçu comme ayant violé un ou plusieurs des points de ce code, Ligmincha International a prévu une procédure permettant au Conseil de conduite de récolter confidentiellement les allégations et les plaintes, de les évaluer, de mener une enquête ou charger d'autres personnes de la mener, de rendre une décision et de réagir à toute constatation. Le présent code et le Conseil de conduite ne se substituent aucunement aux lois locales et nationales, aux systèmes juridiques ou à l'application de la loi des pays où se trouvent les centres ou groupes Ligmincha. La promulgation des présentes lignes directrices vise à nous aider tou-te-s dans nos activités et interactions quotidiennes et m'implique aucune responsabilité juridique de la part de Ligmincha International.

Les questions, préoccupations et problèmes peuvent être portés en toute confiance à l'attention du Conseil de conduite en écrivant à conduct@ligmincha.org.



Les dix préceptes

Notre code de conduite est basé sur les dix préceptes fondamentaux du Yungdrung Bön : trois préceptes du corps, quatre de la parole et trois de l'esprit. Les préceptes sont des pratiques fondamentales du Yungdrung Bön. Il est donc important que nous tou-te-s, et en particulier l'ensemble du personnel, les connaissent bien.

Les trois préceptes du corps

1. Ne pas tuer, mais plutôt protéger la vie des êtres.
2. Ne pas voler ni prendre ce qui n'est pas donné gratuitement, mais plutôt pratiquer la générosité.
3. Ne pas commettre d'inconduite sexuelle ou y amener les autres, mais plutôt respecter ses propres vœux et ceux des autres.

Les quatre préceptes de la parole

4. Ne pas mentir, mais plutôt dire la vérité.
5. Ne pas parler de manière à semer la discorde, mais plutôt parler de sorte à réconcilier ou rassembler les gens.
6. Ne pas parler durement, mais plutôt s'exprimer avec douceur et gentillesse.
7. Ne pas se lancer dans des commérages ou des bavardages inutiles, mais plutôt user d'un discours fonctionnel, faire des prières ou réciter des mantras.

Les trois préceptes de l'esprit

8. Ne pas convoiter les biens ou réalisations des autres, mais plutôt, pratiquer la générosité et se réjouir des réalisations d'autrui.
9. Ne pas vouloir faire de mal aux autres ni avoir du ressentiment, mais plutôt cultiver la compassion et le désir d'aider autrui.
10. Ne pas développer de vues erronées (par exemple, en pensant que nos propres actions n'ont pas de conséquences) mais plutôt pratiquer le dharma, en s'établissant dans une vue sincère et authentique.



Code de conduite de Ligmincha

Le présent Code de conduite contient des principes directeurs définissant la manière dont le personnel de Ligmincha et les pratiquant-e-s doivent se conduire par le corps, la parole, et l'esprit. Une conduite appropriée est indispensable pour que les enseignements du Yungdrung Bön s'épanouissent en Occident. Ce code a été conçu par le Conseil de conduite de Ligmincha International en étroite collaboration avec Tenzin Wangyal Rinpoche et a été approuvé par le Conseil d'administration. Il s'applique à tous les centres de Ligmincha et aux différentes sanghas du monde entier. En plus de ce code de conduite, les centres et sanghas peuvent ajouter une annexe contenant des dispositions supplémentaires et/ou spécifiques à ladite sangha, à condition que ceci n'annule pas, ni ne contredise aucune disposition du présent code.

1. **Véracité.** Dans toutes nos interactions, nous nous efforçons de suivre les préceptes de la parole habile et évitons la parole de douleur. Nous nous abstenons de tout discours trompeur ou mensonger, de langage abusif, de paroles nuisibles ou blessantes, de propos servant un but égoïste, de calomnie ou ragots et nous évitons de rejeter la faute sur les autres. Par cette attitude, nous développons et suscitons la confiance au sein de notre communauté, sans jamais excuser ni tolérer de comportements négatifs.

2. **Inclusion.** Notre sangha n'est pas sectaire. Ligmincha embrasse la diversité sous toutes ses formes, y compris, mais sans s'y limiter, l'âge, la race, la religion, le handicap, l'orientation sexuelle, le genre, la culture et la politique.

3. **Biens de la communauté collective :** les centres Ligmincha, les propriétés, les fonds, les marques, les publications et les possessions sont destinés à l'usage collectif de la communauté et ne doivent aucunement être utilisés à des fins personnelles ou sans autorisation appropriée. Chacun-e s'abstient d'utiliser abusivement le capital financier, physique, intellectuel et humain de Ligmincha.

4. **Confidentialité.** Il peut arriver que nous soyons en possession de certaines informations d'ordre privé, personnel ou de caractère confidentiel concernant Ligmincha ou les membres de la communauté Ligmincha. Nous ne divulguons des informations privées ou confidentielles que si la sécurité et/ou le bien-être de Ligmincha ou de tout individu ou groupe est menacé par une non-divulgation.

5. **Réflexion et transparence.** Nous restons attentives et attentifs aux potentiels conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêts survient, chacun-e de nous a la responsabilité de le gérer de manière appropriée, sage et compatissante, notamment en le portant à l'attention du Conseil de conduite pour examen.

6. **Limites appropriées.** Il est de la responsabilité de chaque individu, et en particulier de l'ensemble du personnel, de s'assurer que des limites soient maintenues avec les autres pratiquant-e-s. Nous veillons à ne pas engager de relations amoureuses ni sexuelles avec d'autres personnes lorsqu'il s'agit d'une relation professeur-e / élève, employeur-se / employé-e, ou toute autre forme de relation asymétrique, même si quelqu'un vous incite à un tel comportement.



7. **Un corps soigné** : Nous maintenons une apparence soignée et nous nous habillons de manière appropriée.

8. **Une parole irréprochable** : Nous évitons les blasphèmes et tout langage grossier.

9. **Un esprit clair** : Nous évitons l'abus de drogues et d'alcool.

10. **Ponctualité** : Nous sommes à l'heure pour nos obligations et nos rendez-vous. Le temps de chacune et chacun a une valeur égale.



Engagements supplémentaires de la part des enseignant-e-s (lamas, élèves avancé-e-s, Umdzés, instructrices et instructeurs)

Parce qu'il existe un déséquilibre de pouvoir inhérent entre les enseignant-e-s et les étudiant-e-s, il incombe aux enseignant-e-s de s'abstenir d'user des élèves à des fins de gain personnel ou d'autosatisfaction. Un poste important implique des responsabilités accrues. C'est pourquoi, en sus des engagements ci-dessus, les enseignant-e-s doivent s'efforcer de respecter des engagements supplémentaires :

1. **Authenticité de la lignée** : Nous n'enseignons qu'en fonction de notre niveau de certification ou d'autorisation, et uniquement sur des sujets et selon des modalités approuvées par notre Directeur spirituel. Nous agissons en représentant-e-s de notre formation et de notre expérience. Quand nous enseignons ou pratiquons en public, nous ne mélangeons pas les enseignements Bön avec ceux d'autres traditions sans le consentement exprès de notre Directeur spirituel.

2. **Développement de soi** : Les enseignements du Yungdrung Bön sont vastes et profonds. Nous prenons un engagement à long terme envers les détenteurs de la lignée, les textes, et à nous auto-examiner. Nous nous tenons au courant de l'approche du Directeur spirituel en ce qui concerne l'enseignement et les changements de méthode, de style et de focus en assistant régulièrement à l'enseignement et en étudiant ses publications, transcriptions et enregistrements.

3. **Devoir de diligence** : Le devoir de vigilance exige que nous évitions tout comportement ou omissions dont on peut raisonnablement prévoir qu'elles causeront un préjudice à autrui. La première cause de préjudice dans les organisations spirituelles provient des doubles relations¹. Les doubles relations sont, dans la mesure du possible, à éviter. Dans tous les cas, les doubles relations doivent être divulguées au Conseil de conduite si elles se présentent.

L'enseignant-e, en tant que partie la plus puissante dans une telle relation double, porte l'essentiel de la responsabilité de la protection des étudiant-e-s. Il ou elle ne s'engage pas dans de telles relations, maintient les relations dans les limites appropriées et accorde toujours la priorité à la sécurité et à une bonne formation des élèves.

¹ Double relation : relation amoureuse ou sexuelle dans un rapport instructeur/élève.



Les bases du service pour tout le personnel

Outre les dix préceptes et le Code de conduite ci-dessus, il existe de nombreuses considérations qui sont essentielles à assurer le soutien à la communauté sacrée et à apporter un bien-être à la sangha Ligmincha. Tout le personnel est concerné :

1. Tous les postes existants au sein de Ligmincha sont dévolus à la préservation et transmission de la sagesse et la compassion du Yungdrung Bön, par le biais du service à la communauté et à la société dans son ensemble. Ainsi, nos comportements ou actions ne doivent pas compromettre notre propre capacité ou celle de Ligmincha à rendre service ou, pour les étudiants, à apprendre et pratiquer en toute sécurité.
2. Nous avons tous des faiblesses personnelles, des lacunes et des zones d'ombre. De par notre identification aux titres ou statuts sociaux, nous pouvons développer de manière subtile ou grossière des obscurcissements liés à l'orgueil, à l'attachement, à la confusion ou autres. Chacun-e de nous aspire à cultiver une conscience discriminante à l'égard de l'ignorance, l'attachement et l'aversion se manifestant dans nos vies. Au sein de Ligmincha, nous pouvons assumer toutes sortes de rôles et les considérons comme des possibilités de service sacré et désintéressés aux autres, et non pas comme un moyen d'acquérir un pouvoir personnel ou un gain.
3. Le membre du personnel qui est témoin de violations au présent Code de conduite a l'obligation de porter ces violations à la connaissance du Conseil de conduite.
4. Le refus ou le défaut de coopération d'un membre du personnel aux procédures du Conseil de conduite de Ligmincha constitue une violation de ce code. Le fait de violer la confidentialité d'une procédure portée à la connaissance du Comité de conduite directives ou de divulguer des informations sur toute enquête ou ses résultats constitue une infraction. Seul le Conseil de conduite, en accord avec le Conseil d'administration, est autorisé à communiquer des informations concernant de tels faits. Cette restriction n'empêche pas une personne lésée par une inconduite de chercher un conseil ou un soutien juridique, médical, spirituelle ou psychologique.
5. Toute mesure de rétorsion prise par un membre du personnel à l'encontre d'un ou plusieurs individus ayant déposé une plainte pour inconduite constitue une violation du présent code.

Prétendre ne pas connaître le présent code et/ou tout malentendu ou fausse interprétation de ce code ne peut justifier une mauvaise conduite. Les personnes ne sachant pas comment ce code s'applique à telle ou telle situation particulière sont encouragées à contacter le Conseil de conduite.

July 21, 2020

Le présent document est une traduction en français, certainement imparfaite, qui n'a pas force juridique. Seule la version originale de Ligmincha Internationale en anglais, datée du 21 juillet 2020, fait foi.